



Inter' Actions



Exposition Art'Grippière les 30 et 31 mars

Sommaire

2	Le mot du maire
3	Conseil municipal
18	Le dossier
21	Vie communale
29	Enfance et jeunesse
35	Vie associative
37	Histoire et Patrimoine
38	Sèvre et Loire News
40	Autour de chez nous
43	Le coin détente
47	Le portrait

Nous vous informons qu'à présent pour tout dépôt d'article, un formulaire est à votre disposition auprès du service communication de la mairie :
communication@mairie-laregrippiere.fr



L'AGENDA

MAI

- 8 - Commémoration du 8 mai
- 16 - Conseil municipal
- 19 - Dimanche à la ferme - La Terre Ferme
- 21 - Marché de producteurs - La Terre Ferme
- 24 - Accueil des nouveaux arrivants
 - Récompense des prix maisons fleuries
 - Remise des cartes électorales aux jeunes majeurs
- 25 - St Jo' Fest 6 - Le St Jo'

JUIN

- 1 - Lecture ambulante - médiathèque
- 8 - Forum des associations
 - Fête de la musique
- 9 - Elections européennes
- 12 - Lecture ambulante - médiathèque
- 15 - Fête de l'école Clément Pellerin
- 20 : Conseil municipal
- 22 - Fête de l'école Sacré Cœur

ATTENTION

Pour « Inter'Actions » de juillet-août transmettez vos articles avant le 17 juin par mail à :
communication@mairie-laregrippiere.fr

Les articles reçus après cette date ne seront pas publiés.
Merci de votre compréhension.

Mairie - 11, place de l'Eglise - 44330 LA REGRIPIERE
Tél. 02.40.33.63.14
contact@mairie-laregrippiere.fr
www.mairie-laregrippiere.fr



Pascal EVIN
Maire de La Regrippière

LE MOT DU MAIRE

Le conseil municipal a voté, en mars, le budget pour l'année en cours. L'exercice précédent a permis de dégager un excédent du budget de fonctionnement de 394 872€, ce qui est un très bon résultat dans le contexte économique actuel. Chaque commission municipale a travaillé avec rigueur ses engagements en 2023. Une bonne partie de ces résultats va pouvoir être réinjectée pour des investissements sur 2024.

Nous allons implanter, avant l'été, un skatepark à côté du terrain de sport, un projet initié par le conseil municipal des enfants qui vient de finir son mandat de deux ans. Une demande des adolescents depuis de nombreuses années.

A l'automne, à l'issue de l'aménagement de la voirie et des plantations dans le lotissement du Souchais, nous réhabiliterons la rue de la Chapelle.

Dans le prolongement de l'étude sur l'aménagement des rues d'Anjou et des Fontaines et de la renaturation du Chaiseau, nous enchaînerons avec un autre bureau d'études sur la faisabilité opérationnelle de futurs travaux pour les années à venir.

Une partie de l'éclairage public sera modifiée dans le centre bourg afin de répondre aux normes existantes. Nous continuerons les aménagements sur la gestion du circuit de l'eau pluviale avec un nouveau bassin de rétention. Dans ce bulletin, vous avez un dossier qui retrace ce qui a été entrepris depuis les inondations de 2020 et 2021.

Il est également envisagé de terminer et inaugurer le nouveau bâtiment municipal qui sera mis à disposition de l'association Croc'Loisirs pour la périscolaire et le centre de loisirs au second semestre.

Nous aménagerons un espace couvert au bord du stade de foot pour les spectateurs en réutilisant une partie des anciens modulaires de la périscolaire.

En bâtiment, des travaux de réfection sont prévus à l'école publique de même que la réparation du chauffage et des cloisons au restaurant scolaire ainsi qu'une fenêtre à l'église.

Un panneau en bois d'informations sera installé afin d'accrocher les banderoles pour les manifestations à venir, qu'elles soient communales, associatives ou commerçantes.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra évoluer en fonction des devis.

Néanmoins, comme depuis le début du mandat, il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité foncière sur le bâti et non bâti. Nous pouvons faire sans pour le moment et il y a suffisamment de fiscalité indirecte qui ampute le pouvoir d'achat des ménages.

Je remercie toutes les associations qui sont mobilisées pour l'organisation de la rentrée du vignoble à vélo qui aura lieu le dimanche 1^{er} septembre. Une belle collaboration qui démontre la vitalité des bénévoles sur la commune.

Le mercredi 8 mai à 11h, La Regrippière recevra les communes de Mouzillon et Vallet pour les commémorations de l'Armistice de la seconde guerre mondiale. Cette victoire fut possible par le combat acharné des armées françaises et alliés, des forces françaises libres, par le dévouement des résistants, par chaque française et français qui ont refusé l'abaissement de la France et la négation de ses valeurs. Une journée du souvenir importante pour ne surtout pas oublier et transmettre un message de paix aux nouvelles générations, et pour notre gratitude indéfectible.

Le 24 mai, une nouvelle cérémonie de bienvenue pour les nouveaux habitants arrivés sur la commune en 2023 et nous remettons à cette occasion les cartes d'électeurs à tous les nouveaux inscrits âgés de plus de 18 ans, dans une démarche citoyenne.

Je vous souhaite de profiter d'un beau printemps après des semaines de grisaille et prenons soin de chacun.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2024

Le vingt-deux février deux mil vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 9 février 2024

Nombre de membres : en exercice : 18

Présents : 13

Votants : 16

Présents : Pascal EVIN, Roger CAILLER, Armelle DURAND, Jean-Luc GAULTIER, Marie-Edith PETITEAU, Michael BAUDRY, Franck BOUCHEREAU, Vincent DUGUÉ, Cécilia FONTENEAU, Marie-Annick HERBRETEAU, Clothilde JOLIVET, Bérengère LAMBERT, Bernard SOURISSEAU

Excusés : Michel AMOSSÉ, Audrey BARON, Cédric CARETTE, Valérie CLÉRO, Cindy PASQUEREAU

Pouvoir : Cindy PASQUEREAU a donné pouvoir à Cécilia FONTENEAU

Audrey BARON a donné pouvoir à Vincent DUGUÉ

Valérie CLÉRO a donné pouvoir à Pascal EVIN

Bernard SOURISSEAU est désigné secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Mme DURAND souhaite apporter une modification au précédent compte rendu. Elle souhaite modifier la phrase : « Le Conseil Municipal souhaite que Mme PROUST crée une association pour gérer les différents évènements qu'elle souhaite organiser sur la commune. » par « Mme PROUST a proposé de créer une association pour gérer les différents évènements qu'elle souhaite organiser sur la commune, le Conseil Municipal approuve. »

Le conseil Municipal valide cette modification, le compte rendu du 18 janvier 2024 est donc approuvé.

DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 15 janvier 2024 :

-E 1602 13 rue de l'école 1073 m2
Appartenant à Consorts LAHEU (demandé par Maître PENARD - VALLET) Parcelle située en zone Ub

Déclaration reçue en mairie le 30 janvier 2024 :

-E 2433 4 et 10 Impasse de la Fleurancellerie 92 m2
Appartenant à M Pierre LOYER (demandé par Maître LUQUIAU - SEVREMOINE) Parcelle située en zone Ub

Déclaration reçue en mairie le 30 janvier 2024 :

-E 769 10 Impasse de la Fleurancellerie 97 m2
-E 770 10 Impasse de la Fleurancellerie 25 m2
-E 2608 10 Impasse de la Fleurancellerie 52 m2
Appartenant à M Pierre LOYER (demandé par Maître LUQUIAU - SEVREMOINE) Parcelles situées en zone Ub

Déclaration reçue en mairie le 30 janvier 2024 :

-E 370 7 Place du Prieuré 1 7 5
m2

Appartenant à M David BERTRAND (demandé par Maître FAY - VERTOU) Parcelle située en zone Ua.

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RENONCE à son droit de préemption sur ces biens.

Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

SUBVENTIONS 2024

Mme Armelle DURAND et Mme Marie-Edith PETITEAU, adjointes, exposent aux membres du Conseil Municipal les propositions de subventions pour l'année 2024 qui ont été présentées au sein des différentes commissions communales.

La demande de subvention pour l'ACCA St Hubert sert à l'achat de cartouches pour les différentes battues.

Pour l'ARCT et le Twirling, il est proposé de verser 40€ par adhérent de la commune.

Le comité des fêtes demande exceptionnellement 2 000 € cette année pour financer une partie du feu d'artifice et la location de la scène. Le conseil municipal souhaite séparer en deux cette demande soit 650 € pour la scène et 1 350 € pour le feu d'artifice.

L'association de Yoga et l'ASCR demandent une subvention pour financer les intervenants professionnels.

M le Maire propose de réserver la somme de 5 000 € pour l'animation du Vignoble à vélo s'il y a besoin d'avance budgétaire ou en cas de déficit des associations.

L'association de gestion du restaurant scolaire demande une subvention pour limiter l'augmentation du prix du repas et augmenter la part de produits locaux et bio. La commission enfance propose de verser 2 000 € et un point sera fait en cours d'année.

La commission propose de verser 400 € à l'APE, pour une sortie scolaire, et à l'OGEC, pour l'achat de lits superposés.

L'ensemble des subventions à verser pour l'année 2024 est :

ARCT Foot	2 120
La Chasse / ACCA St Hubert	300
Tonic'Fam	200
UNC AFN	100
Yoga Vallet	100
ASCR	500
Twirling La Chaussaire	280
Comité des fêtes	2 000
Restaurant scolaire	2 000
APE	400
OGEC	400
Réserves diverses pour demandes non reçues (dont le Vignoble à vélo)	5 000
Total	13 400 €

Après examen et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les subventions inscrites ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au Budget primitif 2024

SUBVENTION ASSOCIATION CROC'LOISIRS

L'association Croc'Loisirs gestionnaire du périscolaire, centre de loisirs et accueil jeunes, a présenté son budget prévisionnel 2024. Elle demande une subvention exceptionnelle à hauteur de 50 000 €. Il est proposé que la mairie verse 33 000 € comme prévu dans la convention partenariat et prenne en charge l'entretien des locaux à partir du 1^{er} avril 2024. Des rencontres sont prévues dans l'année avec l'association pour suivre le budget.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 33 000€
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au budget primitif 2024
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2024 à l'article 657382.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVÉE DU SACRÉ CŒUR POUR 2024

Considérant le contrat d'association signé en 2019 avec l'école privée du Sacré Cœur,

Au vu de la liste des élèves fournie par l'école (83 élèves domiciliés sur la commune),

Considérant le coût de fonctionnement s'élevant à 1 738.19 € pour un élève de maternelle (29) et à 747.93 € pour un élève de primaire (54) pour l'année 2024.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'allouer un montant de **90 796 €** pour l'année 2024.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2024, à l'article 6558 et payable en quatre fois.

FOURNITURES SCOLAIRES ET DOTATIONS ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE POUR 2024

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux élèves des écoles primaires, publique et privée de la commune pour 2024 :

→ **47.00 € par élève pour les fournitures**

Par ailleurs, il est attribué à :

- L'école publique :

- Une dotation de 1 001€ pour le renouvellement des manuels et licences,
- Une dotation de 539 € pour les jeux éducatifs pour les maternelles
- Une dotation de 200 € pour les jeux éducatifs et l'aide personnalisée

- L'école privée :

- Une dotation au prorata au nombre d'élèves, soit 1 079 € pour le renouvellement des manuels et dictionnaires.

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2024 à

- l'article 6067 pour l'école publique soit 3 619 € + 1 740 € = **5 359 €**
- l'article 6574 pour l'école privée soit 3 901 € + 1 079 € = **4 980 €**

SORTIES EDUCATIVES POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE POUR 2024

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux élèves des écoles primaires, publique et privée pour 2024, au titre des sorties éducatives :

- **20 € par élève pour les maternelles et primaires**

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2024 à :

- l'article 6188 pour l'école publique soit **1 540 €**
- l'article 6574 pour l'école privée soit **1 660 €**

CONSTRUCTION D'UNE PÉRISCOLAIRE – AVENANT MARCHE ADAPTE

En séance du 1^{er} décembre 2022 et du 19 janvier 2023, le conseil municipal a validé le marché adapté pour la construction de la périscolaire pour un montant de 1 520 345,91 € HT.

En séance du 9 mai 2023, le conseil municipal a accepté des avenants pour un coût de 1518.43 €.

En séance du 8 juin 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 7 765.50 €.

En séance du 6 juillet 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 490.57 €.

En séance du 10 octobre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 87.62 €.

En séance du 9 novembre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 6 041.19 €.

En séance du 14 décembre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de - 2 867.29 €.

En séance du 18 janvier 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 2 140.82 €.

A ceci, j'ajoute les avenants suivants :

LOT N° - CORPS D'ÉTAT	ENTRE-PRISES	MONTANT HT	AVENANT HT	TOTAL HT
7	MGP	121 040.65	928.84	121 969.49
17	GREEN SOLAR	40 410.00	- 40 410.00	0.00

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 2023-08 pour les avenants cités ci-dessus.

- **AUTORISE** M le Maire à signer et notifier le marché auprès des entreprises citées ci-dessus.

M CAILLER informe que les travaux avancent comme prévu dans le planning avec actuellement la pose du placoplâtre et à suivre la peinture et le carrelage. Les modulaires devront être enlevés fin juin/début juillet pour permettre l'aménagement des extérieurs.

DISTRIBUTEUR A BAGUETTES

Le boulanger qui alimente le distributeur de pain souhaite que la municipalité revoie le tarif de location. Actuellement, il vend moins de baguettes par jour pour un loyer de 250 € auquel s'ajoute une cotisation de 70 € pour les frais bancaires. Le prix de la baguette passera de 1.30 € à 1.25€.

Un nouveau contrat de location est proposé sur une durée d'un an pour un coût de 125 € mensuel.

Après discussion, et sur proposition du Maire, les élus à l'unanimité :

- **Autorisent le Maire à signer le contrat de location sur 1 an**

Le crédit sera inscrit au budget.

DIVERS

CHORALE

M le Maire propose aux élus qui le souhaitent de se réunir pour choisir un groupe pour la chorale de septembre.

GALERIE DES ARTS

Une exposition rassemblant quatorze artistes aura lieu les 30 et 31 mars prochain à la salle polyvalente où se mêleront peintures, sculptures et photographies. Le vernissage aura lieu le 30 mars.

EOLIENNES : INSTALLATION D'UNE HAIE

Suite à la construction des éoliennes, la société Energie Team a prévu la plantation d'une haie de charmille le long du terrain de football.

INAUGURATION SALLE POLYVALENTE

L'inauguration de la salle aura lieu le 20 avril. Pour cette cérémonie seront invités la famille de Monsieur Alain Clouet, des personnes qui l'on côtoyés en tant qu'animateur sportif ainsi que les associations sportives de la commune.

DON DE MONSIEUR PAUL ROUSSELIERE

Cet ancien habitant qui est décédé fin 2023 a fait un leg d'environ 81 000 € à la commune auquel peuvent être déduit des taxes. M le Maire demande aux élus de réfléchir à l'utilisation de cette somme.

APPARTEMENT AU DESSUS DE LA MAIRIE

Le coût des travaux est estimé à 160 000 €. A l'heure actuelle, les taux d'emprunt étant élevés, le projet est mis à l'arrêt.

ETUDE CŒUR DE BOURG – AGENCE CITTE CLAES

Suite à une réunion avec le bureau d'étude Citty Claes et un programmiste, il s'avère que les projections qui ont été faites pour le Cœur de bourg sont prématurées. Il faudra revoir le projet dans 10 à 15 ans ou le séquencer.

ZAC MULTI-SITES

M le Maire a rencontré la société Besnier. A l'heure actuelle, il n'y a pas d'évolution par rapport aux décrets. Les travaux de la ZAC ayant commencé avant la loi du 21 août 2021, c'est le préfet qui interprétera si la ZAC fait partie des coups partis. Un rendez-vous est prévu avec la DDTM le 15 mars pour défendre la continuité du projet.

BAS DU BOURG - ARTÉLIA

Une réunion publique a eu lieu à la salle polyvalente avec le cabinet Artélia et une quarantaine de personnes habitants la rue d'Anjou et des Fontaines.

Suite aux ateliers proposés lors de cette soirée, il en est ressorti des idées positives pour l'aménagement et la réfection de ces rues.

BATIMENT SERVICE TECHNIQUE

M le Maire propose aux élus de réfléchir au devenir du bâtiment des services techniques au cas où celui-ci serait installé dans la zone d'activité. Un fond de concours peut être obtenu auprès de la communauté de communes pour financer la nouvelle construction. Celle-ci est valorisée à environ 400 000 €.

COMPAGNIE MESDEMOISELLES

Les différentes animations proposées en particulier aux enfants ont été très appréciées. La compagnie reviendra au mois de septembre lors du Vignoble à vélo pour présenter un spectacle.

RECENSEMENT DE POPULATION

Le recensement de la population est clôturé. La Regrippière compte environ 1650 habitants soit une augmentation de 8%.

MODULAIRES

M CAILLER propose de transformer une partie des modulaires restants pour créer une scène pour les associations. Après réflexion et au vu du coût, il est peut-être préférable de continuer à subventionner la location pour la fête de la musique.

QUAI BUS – RUE DU VIGNOBLE

L'accessibilité PMR (Personnes à mobilité réduite) du quai bus devrait être terminé prochainement. Celui-ci entrera en service quand toute la signalisation sera terminée.

CHASSE AUX ŒUFS – 1^{ER} AVRIL 2024

La chasse aux œufs aura lieu le lundi de Pâques soit le 1^{er} avril. Cette année elle se déroulera au jardin public et derrière la médiathèque.

NOM PÉRISCOLAIRE

La commission enfance jeunesse propose d'inviter la population à formuler des propositions de nom pour le futur bâtiment de la périscolaire. A la suite de cela, le conseil municipal en choisira un.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 21 mars 2024

Nombre de membres : en exercice : 18

Présents : 11

Votants: 15

Présents : Pascal EVIN, Roger CAILLER, Armelle DURAND, Marie-Edith PETITEAU, Audrey BARON, Franck BOUCHEREAU, Cédric CARETTE, Valérie CLÉRO, Cécilia FONTENEAU, Marie-Annick HERBRETEAU, Clothilde JOLIVET

Excusés : Michel AMOSSÉ, Jean-Luc GAULTIER, Michael BAUDRY, Vincent DUGUÉ, Bérengère LAMBERT, Cindy PASQUEREAU, Bernard SOURISSEAU

Pouvoir : M GAULTIER J-L a donné pouvoir à M CAILLER R.
M SOURISSEAU B. a donné pouvoir à M EVIN P.
Mme LAMBERT B. a donné pouvoir à Mme PETITEAU M-E
M DUGUÉ V. a donné pouvoir à Mme BARON A.

Franck BOUCHEREAU est désigné secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Le conseil Municipal valide le compte rendu du 22 février 2024, il est donc approuvé.

DECLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner sur laquelle la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 4 mars 2024 :

- E 1592 7 rue du Stade 1 182 m²

Appartenant à M et Mme ROBAST (demandé par Maître BREVET – LE PALLET) Parcelle située en zone Ub

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ce bien.

Le Maire est chargé de transmettre cette déclaration.

CONSTRUCTION D'UNE PÉRISCOLAIRE – AVENANT MARCHÉ ADAPTÉ

En séance du 1er décembre 2022 et du 19 janvier 2023, le conseil municipal a validé le marché adapté pour la construction de la périscolaire pour un montant de 1 520 345,91 € HT.

En séance du 9 mai 2023, le conseil municipal a accepté des avenants pour un coût de 1 518.43 €.

En séance du 8 juin 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 7 765.50 €.

En séance du 6 juillet 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 490.57 €.

En séance du 10 octobre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 87.62 €.

En séance du 9 novembre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 6 041.19 €.

En séance du 14 décembre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de - 2 867.29 €.

En séance du 18 janvier 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de 2 140.82 €.

En séance du 22 février 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de - 41 338.84 €.

Des travaux supplémentaires sont prévus :

LOT N° - CORPS D'ÉTAT	ENTREPRISES	MONTANT HT	AVENANT HT	TOTAL HT
Lot 1 - Gros œuvre	BOISSEAU	264 810.66	1 140.00	265 950.66
Lot 8 - Menuiserie intérieure	AMH	195 619.58	7 970.31	203 589.89
Lot 13 - Electricité	SCOP SA HERVE DURAND	75 624.78	2 601.19	78 225.97

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n° 2023-09 pour les travaux ou lots cités ci-dessus.

- AUTORISE M le Maire à signer et notifier le marché auprès des entreprises citées ci-dessus.

PERSONNEL COMMUNAL - AUGMENTATION HORAIRE POSTE D'ANIMATEUR

M Le Maire rappelle que la personne en charge de la coordination enfance jeunesse effectue actuellement des heures complémentaires.

Il propose de régulariser son temps de travail. L'agent a donné son accord et le comité technique a rendu un avis favorable lors de la réunion du 16 février 2024.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable** à cette augmentation horaire du poste
- **DECIDE de supprimer** le poste d'Animateur à 22h/semaine au 1^{er} avril 2024,
- **DECIDE de créer le poste d'Animateur à 28h/semaine à compter du 1^{er} avril 2024.**

Le tableau des effectifs est revu en conséquence.

APPROBATION COMPTE DE GESTION PAR M LOYER, RECEVEUR DU TRESOR POUR LE BUDGET COMMUNAL GENERAL 2023

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal :

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 - COMMUNE - BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Roger CAILLER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M Pascal EVIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	963 732,31	G	1 248 605,03
	Section d'investissement	B	877 837,02	H	784 303,73
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	110 000,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	417 532,05
		(si déficit)		(si excédent)	
		+		+	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		=A+B+C+D	1 841 569,33	=G+H+I+J	2 500 440,81
RESTES A REALISER A REPORTER EN N-1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	371 684,00	L	57 456,86
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N-1	=E+F	371 684,00	=K+L	57 456,86
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	963 732,31	=G+I+K	1 358 605,03
	Section d'investissement	=B+D+F	1 249 531,02	=H+J+L	1 299 332,64
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	2 213 263,33	=G+H+I+J+K+L	2 657 937,67

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, et sans la présence du Maire au vote, constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indicatifs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser ci-joint à la présente délibération.

Il arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET RESTES A REALISER

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Pascal EVIN,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 le 28 Mars 2024, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif présente : un excédent de fonctionnement de 320 418.94 €

DECIDE L'AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT COMME SUIT :

- Affectation en réserves compte 1068 Section Investissement pour 233 272.72 €
- Report au budget primitif 2023 compte 002 Section Fonctionnement pour 161 600 €

L'excédent d'investissement au 31.12.2023 est de 323 998.76 €. Il est reporté au Budget Primitif 2024 au compte 001 en Investissement « Excédent antérieur reporté » pour ladite somme.

En ce qui concerne les restes à réaliser, les montants annexés à la présente seront repris au Budget Primitif 2024.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024

Après avoir voté le compte de gestion, de M le Receveur, le compte administratif 2023 en séance du 28 Mars, ce jour, et affecté les résultats, Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2024, préparé avec la Commission Finances, à savoir :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 1 206 830.15 €
RECETTES : 1 206 830.15 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES 1 996 031.46 €
RECETTES 1 996 031.46 €

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du détail du fonctionnement et des investissements proposés :

VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2024, tel qu'il est présenté.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNÉE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

	Taux 2024
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	40.66 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	42.97 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	22.84 %

- d'autoriser M le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DIVERS

DON M ROUSSELIERE

Le conseil municipal a énuméré plusieurs projets qui pourraient être réalisés avec le don. Une seconde réflexion aura lieu au prochain conseil.

POISSONNIER

Un poissonnier de Bouguenais souhaite proposer ses services en s'installant un mardi sur trois dans l'après-midi. Le Conseil Municipal a validé la proposition avec si possible un passage plus régulier et en fin de journée.

GALERIE DES ARTS

Une exposition rassemblant vingt et un artistes aura lieu les 30 et 31 mars prochain à la salle polyvalente où se mêleront peintures, sculptures et photographies.

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Un nouveau Conseil Municipal d'Enfants a été élu le 21 mars 2024. Il est composé de : Adèle CHAUVAT, Adèle MOSKOVITZ, Eden RIAND FUSTEMBERG, Estéban LOIRET, Léa AUDIGANE, Malia DANIEL HASSINI, Léon David ROY, Paul DUCHENE, Liya RIPOCHE, Gabin LELEU, Clara RONDEAU et Noélyne BOLTEAU.

Une première rencontre aura lieu le mercredi 10 avril avec la présence de l'ancien CME.

PAUSE MÉRIDIANNE

Depuis les vacances de février, l'équipe des animateurs de la pause méridienne a été renforcée avec l'arrivée de trois nouvelles personnes.

A ce jour, l'équipe est au complet.

L'AESH qui aidait une enfant le midi quitte ses fonctions le 31 mars.

CHASSE AUX ŒUFS / PÊCHE AUX POISSONS

La chasse aux œufs aura lieu cette année le lundi 1^{er} avril dans le bourg, entre la périscolaire, le jardin public et derrière la médiathèque.

BOITE DE TRI

Des boîtes de tri (de stylo, feutre, tube de colle) ont été installées dans les deux écoles pour continuer la démarche du PEDT.

VIGNOBLE A VÉLO

Le circuit du Vignoble à vélo a été en grande partie déterminé.

PEDT

Des rencontres ludiques axées sur des activités plein air sont organisées avec les deux écoles :

- le 9 avril pour les CE et CM

- le 19 avril pour les CP et maternelles

ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Mardi 21 mars se sont tenues les élections du nouveau conseil municipal des enfants (CME) de la commune.

Les élèves du CE1 au CM2 des deux écoles étaient appelés à élire douze nouveaux membres.



Le rendez vous était fixé le matin, entre 9h et 11h à la salle du conseil, en mairie. Les élèves sont venus voter par classe.

82 enfants étaient inscrits sur les listes, presque tous présents, puisqu'un seul (malade) manquait à l'appel.

Après être passés dans l'isoloir, c'est avec une certaine fierté, que les élèves présentèrent leurs cartes électorales à Monsieur le Maire, accompagné de deux de ses adjoints (Mme Marie-Edith Petiteau et M. Roger Cailler) pour l'occasion.

Sur 81 votants, 72 votes ont été exprimés pour 9 votes blancs ou nuls. 21 candidats se présentaient pour 12 sièges. Et après dépouillement effectué par 4 membres sortants (Louane, Rose, Camille et Mathéo) l'après-midi même, les résultats sont les suivants :



- Audigane Léa - CM2 Sacré Cœur - 20 voix
- Bolteau Noëlyne - CM1 Sacré Cœur - 30 voix
- Chauvat Adèle - CE2 Sacré Cœur - 20 voix
- Daniel Hassini Malia - CM2 Sacré Cœur - 28 voix
- Duchêne Paul - CE2 Clément Pellerin - 34 voix
- Leleu Gabin - CM1 Sacré Cœur - 23 voix
- Loiret Esteban - CE2 Sacré Cœur - 24 voix
- Moskovitz Adèle - CE2 Clément Pellerin - 33 voix
- Riand Fustemberg Eden - CM1 Clément Pellerin - 44 voix
- Ripoche Liya - CM1 Clément Pellerin - 29 voix
- Rondeau Clara - CM2 Sacré Cœur - 25 voix
- Roy Léon David - CE2 Sacré Cœur - 27 voix



Esteban LOIRET
CE2



Eden RIAND FUSTEMBERG
CM1



Léa AUDIGANE
CM2



Gabin LELEU
CM1



Liya RIPOCHE
CM1



Clara RONDEAU
CM2



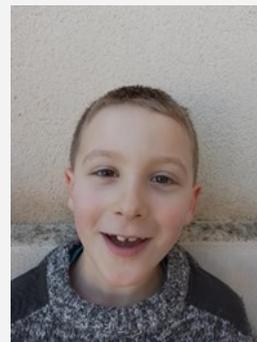
Adèle CHAUVAT
CE2



Adèle MOSKOVITZ
CE2



Malia DANIEL HASSINI
CM2



Léon David ROY
CE2



Paul DUCHÉNE
CE2



Noélyne BOLTEAU
CM1

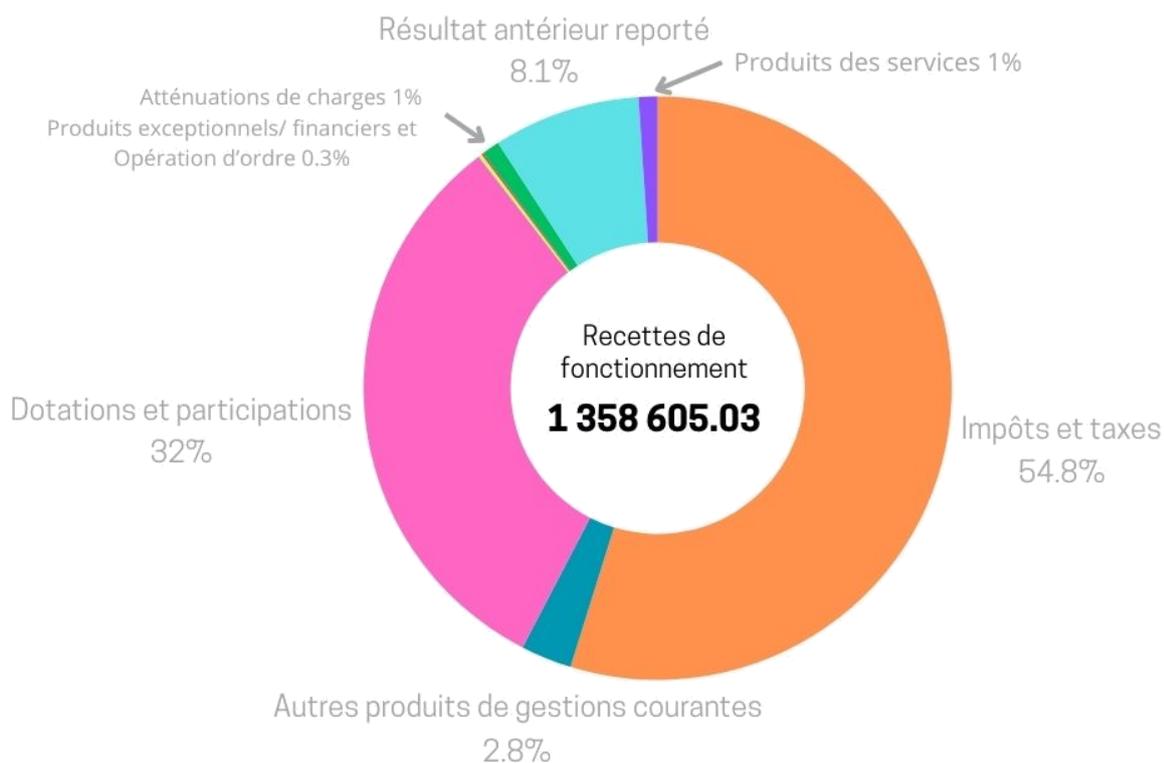
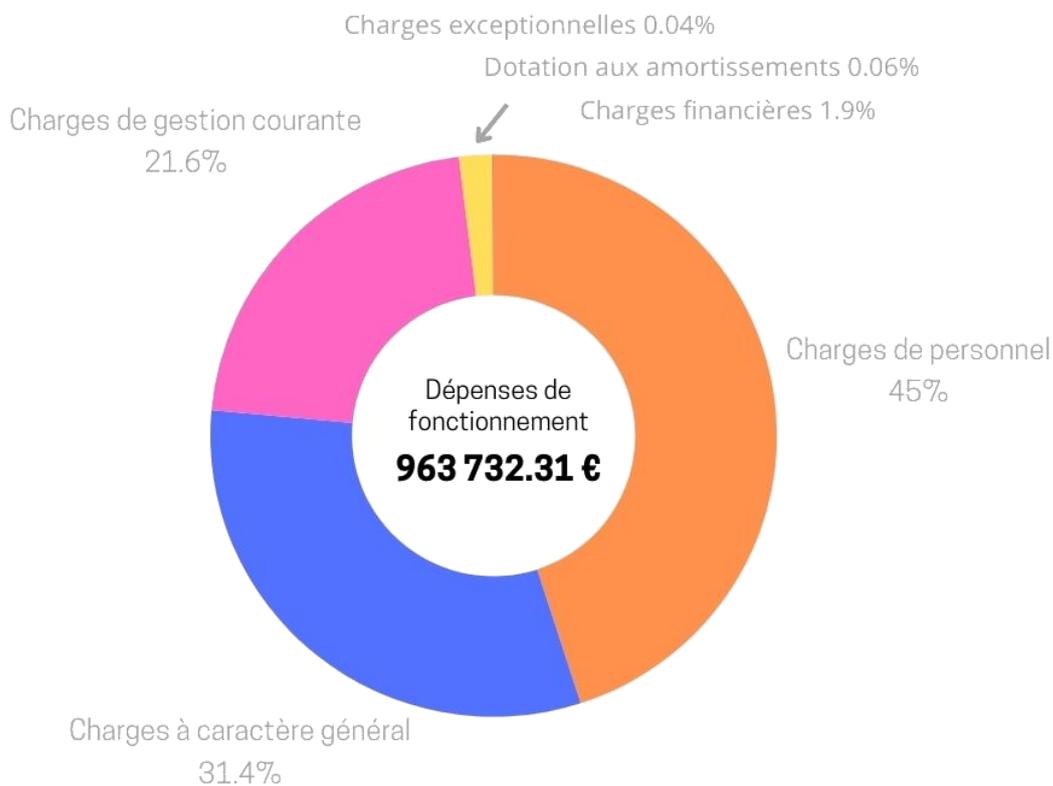
Félicitations aux nouveaux membres et un grand merci aux conseillers sortants.

Merci pour leur implication, la commune leur doit notamment la création d'un skate Park actuellement en construction.

Les nouveaux projets ne manqueront pas à l'appel, un premier rendez-vous se tenait le mercredi 10 avril afin d'assurer la passation de pouvoir entre les deux conseils.



PRÉSENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023





DÉPENSES
877 690,21 €

Opération d'ordre
1287 €



**Emprunts et
dettes
assimilés**
80 831,11 €



**Documents
urbanisme et
études**
2250 €



**Divers
matériels**
5 145,45 €
Terrain
105 956,76 €
**Travaux de
voirie**
7 717,42 €
Bâtiments
668 166,66 €
École
2 043,22 €
Mairie
4 898,85 €



RECETTES
1 201 835,78 €

Opération d'ordre
5 601 €

Report de résultat
417 532,05 €

**Report excédent de
fonctionnement**
210 418,94 €

**Récupération TVA sur
travaux**
23 674,06 €

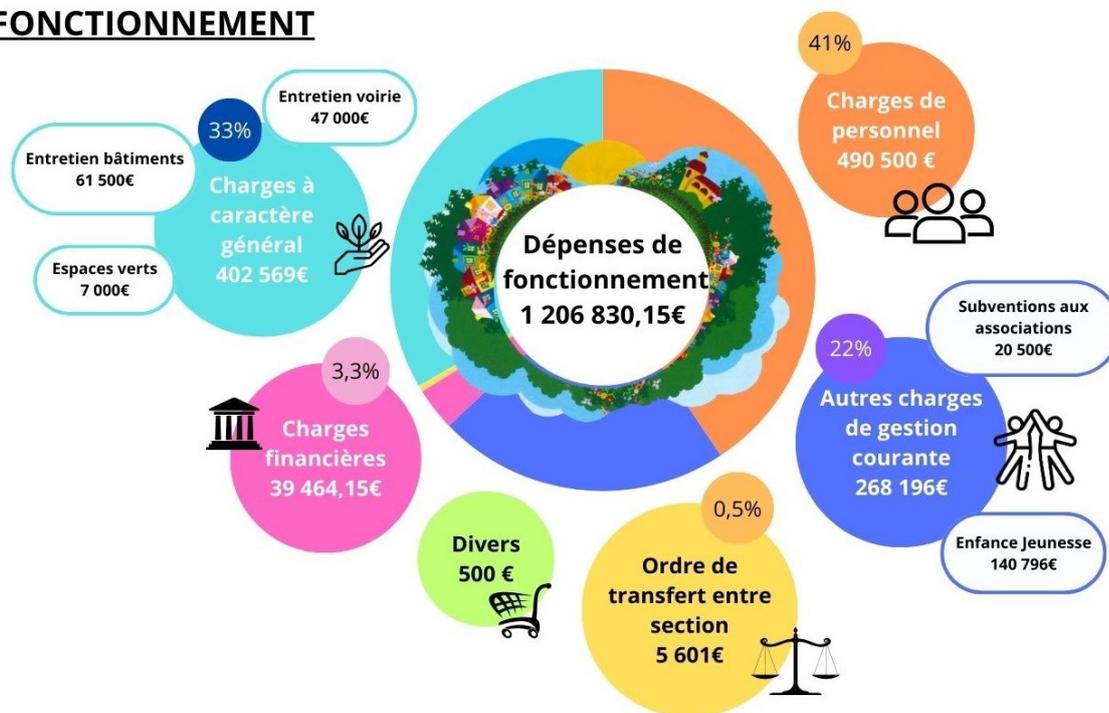
Taxe d'urbanisme
13 879,73 €

Emprunt
530 000 €

Subvention
730 €

PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



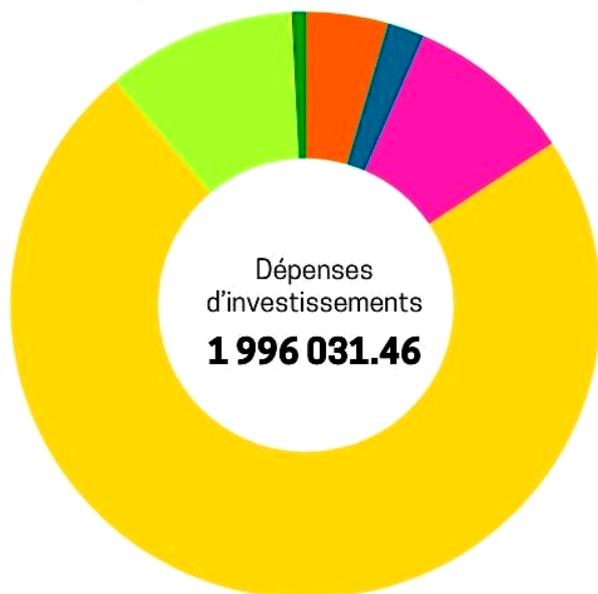
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

Immobilisations en cours (travaux voirie)

10.4%



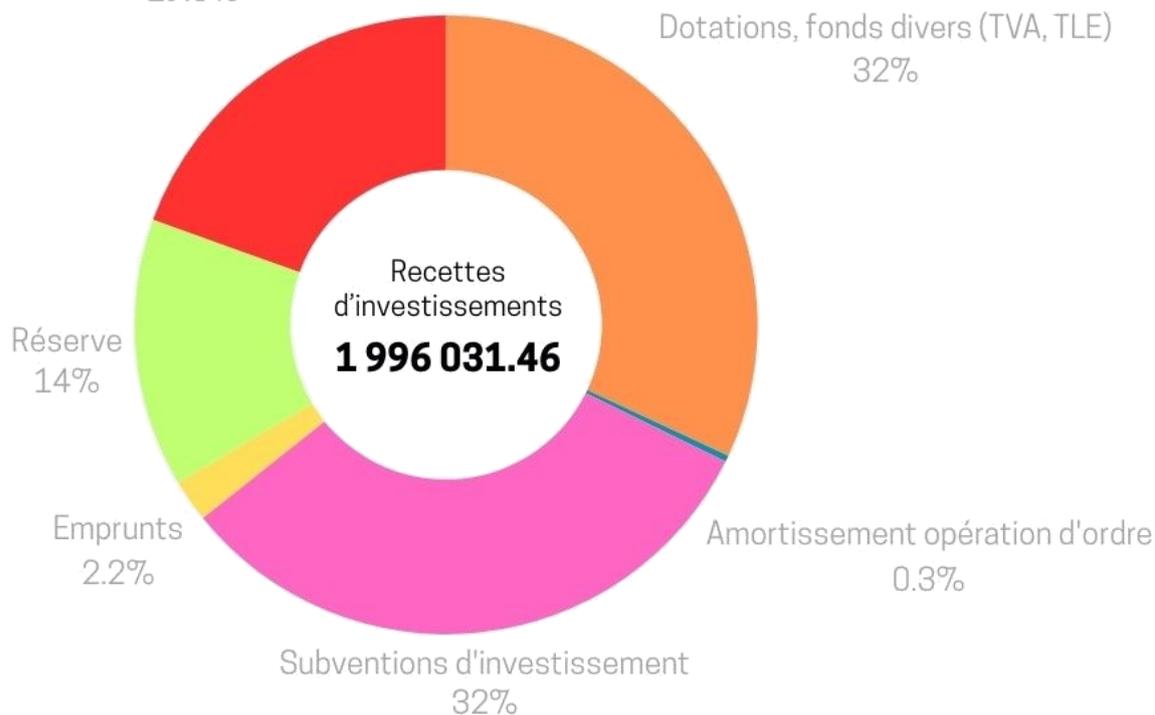
	Remboursements emprunts	4.5%
	Frais d'étude	2%
	Immobilisations corporelles (matériels, mobiliers, terrains)	9.3%
	Opération d'ordre Amortissement	0.06%
	Dotations, fonds divers et réserves	0.7%

Immobilisations en cours (travaux bâtiments)

73.2%

Report excédent d'investissement

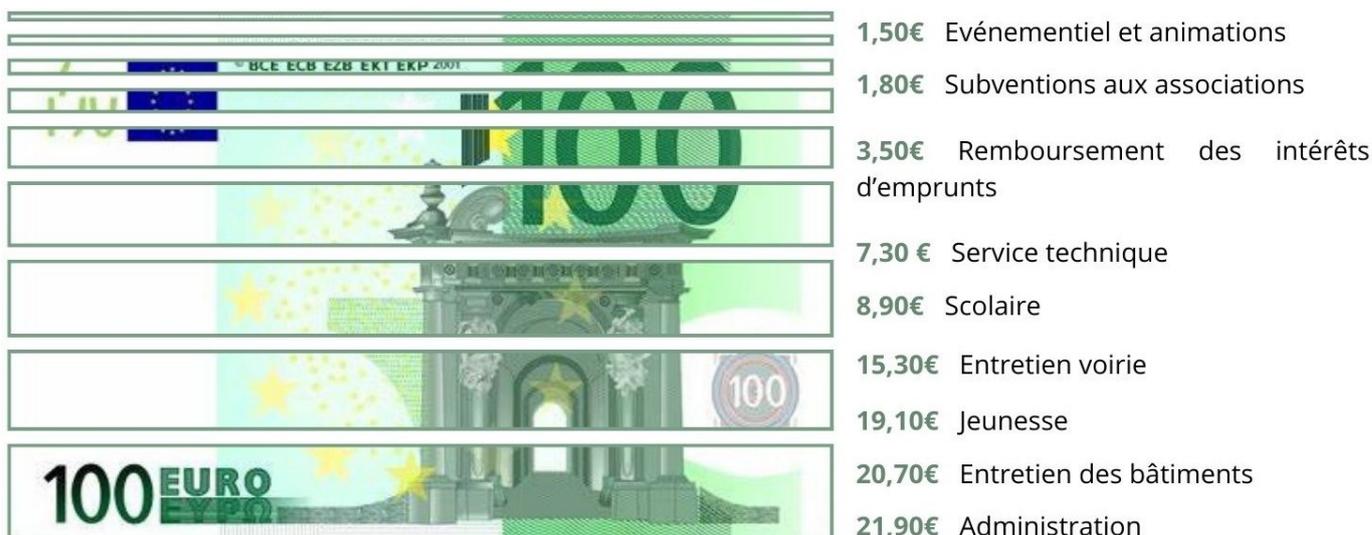
19.5%



PRÉSENTATION DES DÉPENSES DE LA COMMUNE

Afin de visualiser les montants des dépenses de la commune, nous vous proposons la présentation de celles-ci en proportion d'un billet, soit pour 100€ :

- 1, 50€ pour l'événementiel et les animations
- 1, 80€ pour les subventions aux associations
- 3, 50€ pour le remboursement des intérêts d'emprunts
- 7, 30€ pour le service technique
- 8, 90€ pour le scolaire
- 15, 30€ pour l'entretien de la voirie
- 19, 10€ pour la jeunesse
- 20, 70€ pour l'entretien des bâtiments
- 21, 90€ pour l'administration



GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les inondations de 2020 et 2021 ont été qualifiées de pluies centennales donc relèvent d'un caractère exceptionnel. Pour autant, elles ont démontré des améliorations à apporter sur la gestion des eaux pluviales sur la commune.

Divers travaux ont été réalisés entre 2020 et 2021 :

- mise en place de caniveaux transversaux au niveau des Corbetières



- création de places de parking enherbés dans les lotissements du Pinier et des Corbetières



- modification de la hauteur du trottoir sur une partie de la rue du Stade

La commune a, par anticipation sur une mission intercommunale, sollicité un cabinet d'études pour l'accompagner à établir un schéma directeur des eaux pluviales.

Les conclusions du bureau d'études ont été présentées lors d'une réunion publique le 29 avril 2022. Les travaux ont été engagés à la suite de cette rencontre.

- Le schéma directeur des eaux pluviales prévoyait les travaux suivants à effectuer entre 2022 et 2024 :

- Curage et entretien du réseau au niveau du chemin de la Guigneraie



- Création d'un fossé afin de diriger l'eau vers le premier bassin des Corbetières



- Mise en place d'un fossé et construction d'un bassin de rétention au niveau de la route de la Tranchais



Le terrain a été acheté en début d'année 2024. Les travaux vont donc être effectués au premier semestre de cette année.

- L'agrandissement du fossé Chemin de la Guigneraie réalisé en 2022



- Ce qui est prévu à partir de 2025 :

- Etude de déconnexion des eaux pluviales et zonage pluvial au niveau des futurs lotissements (Guigneraie et Fleurancellerie)

L'aménageur doit intégrer dans le cahier des charges des futures ZAC la gestion des eaux à la parcelle.

- Désimperméabilisation des parkings de l'école publique et de la place Saint Joseph

Le parking de l'école publique sera réfléchi en commission voirie après les travaux de construction de la périscolaire.

Pour la place Saint Joseph, la commune est actuellement accompagnée d'un bureau d'étude pour l'aménagement de cette place pour désimperméabiliser et enlever les ilots de chaleur.

- L'installation de grille transversale au niveau de la rue du stade et la création d'espaces verts sur certaines parties de la cour d'école.

Parallèlement, la commune, accompagnée du bureau d'étude Artélia, a réuni les habitants de la rue d'Anjou et des Fontaines à une concertation pour réfléchir à l'aménagement du ruisseau ainsi que des rues. Par la suite, la commune aura recours à des études de maîtrise d'œuvre pour le lancement des travaux.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



Jérôme MARCHAIS, Maire de Vallet,
Jean-Marc JOUNIER, Maire de Mouzillon,
et Pascal EVIN, Maire de La Regrippière
ont le plaisir de vous convier

à la cérémonie de commémoration du 8 mai :
le mercredi 8 mai 2024

Déroulé

9h30 : RDV au cimetière de Mouzillon

10h15 : RDV au cimetière de Vallet

11h : RDV au cimetière de la Regrippière en présence des maires
des trois communes et de l'ensemble des porte-drapeaux.

A l'issue de la cérémonie un verre de l'amitié aura lieu à la salle du Prieuré.

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS - MAISONS FLEURIES - JEUNES ÉLECTEURS

Vendredi 24 mai se tiendra une soirée dédiée à la nouveauté :

- ◆ accueil des nouveaux habitants de la commune : un temps consacré à la présentation de la commune, des services et des associations pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants.

Les habitants arrivés sur la commune en 2023, souhaitant assister à cette rencontre sont invités à se faire connaître auprès de la mairie, avant le mardi 13 mai, par mail : contact@mairie-laregrippiere.fr ou au 02 40 33 63 14

- ◆ accueil des jeunes électeurs : les futurs électeurs recevront au cours de cette soirée leur précieux sésame pour pouvoir voter aux prochaines élections. Une première qui arrivera très vite avec l'élection des députés au parlement européen le 9 juin ;
- ◆ présentation du nouveau règlement du concours maisons fleuries : avant de dévoiler les nouvelles modalités d'accès au concours pour l'année en cours, les prix seront remis aux lauréats 2023.
Nouveauté 2024 : la commission visitera l'ensemble de la commune et les lauréats seront repartis en 2 catégories : maisons et balcons fleuris / jardins paysagés - sans inscription.
Merci à celles et ceux qui contribuent à l'embellissement de la commune.

Nous espérons que les Regrippiérois concernés seront nombreux à répondre à notre invitation.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Comme chaque année, la commune organise le forum des associations. Cette année la date retenue est le samedi 8 juin de 10h à 13h à l'espace Alain Clouet (anciennement salle polyvalente).



Que vous souhaitiez participer aux activités ou vous engager en tant que bénévoles, de nombreuses associations seront à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

- ◆ l'ASCR - Association Sportive et Culturelle Regrippieroise et ses différentes sections :
- multisport adultes, atelier cirque, badminton, méditation, sport sénior, futsal
- ◆ l'ARCT - Avenir Regrippierois Crepinois Tillières, pour le foot
- ◆ la bibliothèque
- ◆ le kinball
- ◆ Le don du sang
- ◆ les Amus'cadets, pour le théâtre
- ◆ Tonic'fam : pilate et renforcement musculaire
- ◆ Yoga souffle et détente
- ◆ Cours artistiques pour la peinture
- ◆ Twirling
- ◆ Serv'volant

Les associations enfance jeunesse vous recevront dans leurs locaux pour vous renseigner et inscrire vos enfants pour la rentrée prochaine.

LA RENTRÉE DU VIGNOBLE À VÉLO

En partenariat avec la Communauté de Communes Sèvre et Loire, la commune de La Regrippière organise la rentrée du vignoble à vélo le 1^{er} septembre 2024.

Cet événement propose de réaliser un parcours à vélo prédéfini de 20kms environ sur le territoire intercommunal depuis la commune d'accueil. Un tel événement ne peut se dérouler sans bénévoles. La commune a donc besoin de vous pour tenir des postes aussi variés que le montage et démontage des installations, la tenue de stands (restauration et bar), le parking, les inscriptions...

Les associations de la commune sont bien sûr déjà associées mais tous et toutes peuvent participer. Plus nous serons nombreux, plus courte sera la permanence.

N'hésitez pas à venir rejoindre le groupe pour faire de cette manifestation une réussite.

Vous pouvez vous inscrire par le biais de votre association ou auprès de la mairie à l'accueil avant le 8 juin par téléphone 02 40 33 63 14 ou par mail à contact@mairie-laregrippiere.fr.



ART'GRIPPIERE

Week-end pascal, temps incertain mais le public s'est déplacé en nombre (250 visiteurs sur les deux jours) pour admirer les quelques 80 œuvres accrochées ou exposées dans une salle polyvalente relookée, immaculée pour l'occasion, fruits du savoir-faire et du talent de plus d'une dizaine d'artistes, peintres, sculpteurs et photographes.



Dès vendredi après-midi, trois groupes scolaires ont débuté le défilé des spectateurs. Les impressions enfantines ont scotché les bénévoles et exposants présents pour les accueillir. Que de justesse dans les propos, quel sens de l'observation ! La qualité de l'amateur d'art n'attend, décidément, pas le nombre des années... Et les quatre enseignantes n'ont pas boudé, elles non plus, leur plaisir de cette visite.



Puis, durant le weekend, dès les premières heures d'ouverture, les visiteurs ravis et étonnés se sont succédés, échangeant entre eux mais aussi avec les artistes qui ont offert une présence assidue tout au long des deux journées.

Samedi midi, la municipalité a offert un vernissage digne de ce nom, qui a réjoui les papilles après que chacun a apprécié le passage devant les œuvres.

Les observations constructives échangées par les organisateurs, les exposants et les visiteurs offrent de bons auspices pour de futures éditions.

PÊCHE AUX POISSONS

La chasse aux  rebaptisée « Pêche aux  » s'est déroulée le lundi 1er avril dans le bourg et selon une nouvelle organisation.

Les plus petits devaient retrouver des œufs en plastique de différentes couleurs, cachés autour de la médiathèque avant d'en recevoir de vrais en chocolat. Ils pouvaient ensuite se rendre au jardin public afin de pêcher une figurine en chocolat.

Pour les plus grands c'est un puzzle qu'ils devaient reconstituer en retrouvant les morceaux cachés entre la périscolaire et le jardin public.

Comme pour les petits cette reconstitution a été suivie d'une distribution de petits œufs et d'une pêche à la ligne.



L'animation organisée par la municipalité et Croc'loisirs a été bien appréciée par les 90 enfants qui sont venus accompagnés de leurs parents et ceci malgré la météo très humide de ce lundi de Pâques.



« ESPACE ALAIN CLOUET »

La salle de sport est venue s'adjoindre à la salle polyvalente en 2017. Depuis chacun dénommait ces salles en fonction de sa pratique, sportive, conviviale ou de loisirs. Désormais cet espace au centre de la commune a un nom il s'agit de l' « Espace Alain Clouet ».



Le nom d'Alain Clouet résonne dans la commune pour beaucoup de personnes. Entré au conseil général en décembre 1977 au service de l'animation sportive départementale, Alain Clouet fait ses premières armes à La Regrippière en janvier 1978.

Il a évolué pendant près de 40 ans avec les enfants de la commune qui à leur tour, devenus parents, lui ont confié leurs enfants. Dans un véritable esprit d'éducation populaire, il initie les enfants à tous les sports : lutte, sports de raquettes, athlétisme, cirque, roller, courses d'orientation, VTT... Tous les lieux sont propices à leur faire découvrir la pratique sportive : l'actuel restaurant scolaire, l'école, le plateau sportif, la salle polyvalente, jusqu'à la salle de sport dans laquelle il n'aura malheureusement pu exercer.

L'image que l'on gardera d'Alain Clouet est un homme souriant, disponible et attentif. Le choix de ce nom exprime toute la reconnaissance de la commune à l'égard d'une figure locale engagée et pleine d'humanité.

L'inauguration du nom de cet espace s'est tenue le samedi 20 avril en présence de la famille d'Alain Clouet, Marylène, son épouse, sa fille, sa petite fille ainsi qu'un collègue.



DÉPART EN RETRAITE

Après 40 années de services rendus à la commune, Yvonne-Marie Terrien profite depuis le 1er avril 2024, et ce n'est pas une blague, d'une retraite bien méritée.

Arrivée en septembre 1983 à la mairie comme agent administratif, avec un contrat de 5 heures par semaine, elle est passée définitivement à temps complet en 2005. Elle connaissait par cœur, ou presque, la commune et ne manquait pas de partager son savoir à ses collègues et la population.

Nous lui souhaitons plein de bonheur pour « ces longues vacances ».



LA TERRE FERME

Dimanche 19 mai - Un dimanche à la ferme

11h - Visite de la ferme & visite botanique

Pique-nique champêtre (chacun amène sa tambouille, qui peut être partagée si vous le souhaitez)

15h- Spectacle (prix libre)

Sans réservation

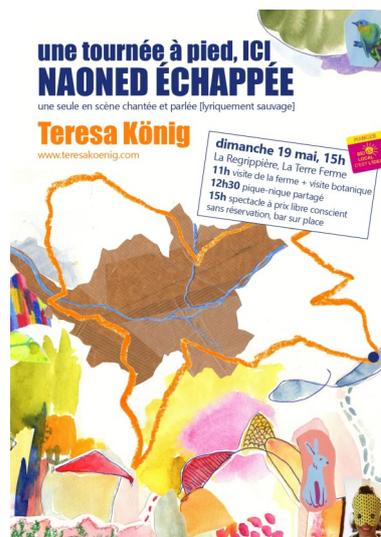
Bar sur place

"En mai et juin prochain, Teresa König entamera un grand tour de la métropole nantaise, au delà du périph' et même bien plus loin, dans ce qu'on nomme le périurbain, le suburbain, les villages et petites villes, le pavillonnaire, la ruralité et autres fantaisies.

À pied. En allant d'accueil en hospitalité, chanter et raconter.

Elle appelle ça NAONED ÉCHAPPÉE.

C'est une tournée à pied de trois semaines, une échappée belle, sans véhicule ni assistance. Teresa König porte simplement dans son sac à dos /ICI, /un spectacle seule en scène, lyriquement sauvage. Accompagnée au ukulélé ou en voix nue, l'artiste marcheuse chante et raconte ce qui se passe. Ici. Là où on est, là où elle marche. C'est un spectacle intimiste, enrichi au jour le jour par la marche et les rencontres. Une proposition écologique et relationnelle qui mêle force et douceur."



Mardi 21 mai - Marché de producteurs

Un marché original est organisé à La Terre Ferme le mardi 21 mai de 17h30 à 19h sur le thème des fêtes des mamans et papas, avec de belles idées de cadeaux.

C'est aussi l'occasion d'acheter de très beaux légumes bio.

Une quinzaine d'exposants seront présents.

Tout est local, artisanal, fait avec du bon sens et avec amour!... Ce serait dommage de louper ça!!

Des précommandes peuvent être faites par tout le monde sur :

<https://app.cagette.net/group/12777>

La Terre Ferme
17 la Porchetière - La Regrippière
06 52 88 20 21
laterreferme@gozmail.bzh

LE ST JO'

Infos et réservations au 02 40 71 69 19

Samedi 25 mai Le St Jo' Fest' 6

Même recette que d'habitude.
Deux concerts et un Dj pour une super soirée.

C'est une première au St Jo' pour eux, mais ils écument la région de leurs concerts de bon gros rock musclé.
VILEBREQUIN Fat Rock né en 2019 dans le Maine et Loire et fort de leur expérience dans divers groupes.
Juin 2021, les voilà partis sur les routes pour répandre leurs décibels, et faire connaître leur univers.
Décembre 2022, le premier album est là : "We wanna rock".

LIVE WIRES, eux seront là pour la deuxième fois au St Jo' Fest'.
On ne les présente plus Ghis derrière sa batterie, Guitou à la basse, Nico et Fred avec leurs guitares aux riffs énergiques et Ben et sa voix inimitable.
Ils reprennent les standards d'ACDC des années Bon Scott.

Nul doute que ça va être le feu Place St Joseph !

Et pour finir la soirée comme d'habitude un Dj.

Côté restauration rougail saucisse - 9€ par personne.



Vendredi 7 juin à partir de 19h30 Soirée dégustations

Venez passer une soirée sympa en dégustant des huîtres, du fromage et des muscadets et vins de La Regrippière.

Les viticulteurs de La Regrippière seront là pour vous faire goûter leurs superbes vins accompagnés d'huîtres ou de charcuterie et fromage.

Présence du Domaine des Tilleuls, famille Houssin et le Domaine de la Gravoire, famille Sécher.

Les huîtres seront de la poissonnerie « La Côte de lumières » à Vallet et viendront de deux régions différentes, Vendée et Bretagne.

Nouveauté, « La fromagerie bleue » de Vallet sera présente pour vous faire découvrir son univers.

L'assiette de 6 huîtres et verre de vin 12 €
L'assiette de charcuterie/fromage 12 €

Afin de faciliter les quantités d'huîtres nécessaires la réservation est conseillée



RETROUVAILLES ENTRE CONSCRITS

Vous êtes né.e.s en 1954 ?

Afin de fêter nos 70 ans, une journée conviviale est organisée le mardi 24 septembre 2024 au château de la Ferté.

Si vous souhaitez participer, merci de contacter :
Jean-Claude Bahuaud - 06 41 54 46 16
René Baron - 06 83 54 92 80



LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Le réseau des bibliothèques organise des événements dans l'ensemble des sept médiathèques de la CCSL.

Voici les dates pour ceux organisés à La Regrippière :

Samedi 1er juin et mercredi 12 juin
Lecture ambulante

Les bénévoles vous proposent des lectures agrémentées de chansons, comptines et parfois de jeux dans les bibliothèques ou à l'extérieur. Venez partager ces moments doux avec vos enfants.

Samedi 1er juin - 11h
Enfants de 3 à 6 ans
Durée 30 minutes

Mercredi 12 juin - 11h
Enfants de 6 à 8 ans
Durée 45 minutes

Sur inscription : <https://bibliotheques.cc-sevreloire.fr>



LE RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes filles et garçons qui auront 16 ans cette année, doivent obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie ou en ligne sur service-public.fr/recensement-citoyen

Pourquoi se faire recenser ?

Une attestation de recensement est obligatoire pour passer un examen, comme un BEP, le BAC ou encore le permis de conduire. C'est aussi la garantie d'être automatiquement inscrit.e sur les listes électorales pour pouvoir voter dès sa majorité.

- L'intéressé.e doit se faire recenser à ses 16 ans révolus et avant la fin du troisième mois suivant la date d'anniversaire.
- Il ou elle devra se munir de sa carte nationale d'identité, du livret de famille de ses parents et d'un justificatif de domicile.



HORAIRES

Mairie de La Regrippière
Du lundi au samedi de 9h00 à 12h30

Agence postale de La Regrippière
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h30
Mercredi et samedi de 9h00 à 12h00



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES **Louisa PETITEAU** née le 29 février - 8 rue de la Petite Pièce
 Gaïa BARREAU née le 10 mars - 9 la Doricière
 Erell HAIE née le 13 mars - 3 ter la Gandonnière
 Alessio GIRARD né le 11 avril - 9 rue de la Petite Pièce

DÉCÈS **Joseph TERRIEN** - 92 ans
 Gisèle MONNERET - 91 ans, a été domiciliée 11 rue de l'Ecole
 Yvonne GÉRARD - 89 ans, a été domiciliée 4 la Porchetière

URBANISME

♦ **DÉCLARATIONS PRÉALABLES**

ENERGY TECH

18 rue du Stade
Installation de panneaux photovoltaïques

Filipe LAMEIRAS

11 rue des Corbetières
Installation de panneaux photovoltaïques

Mathieu DEROUET

2 les Vignes
Installation de panneaux photovoltaïques

DEROMBISE Mathieu

8 bis la Porchetière
Construction d'une clôture

ECOLE CLEMENT PELLERIN

Tps Ps Ms

Dans le cadre de leur participation au défi "Bien dans tes Baskets" de la Ligue contre le Cancer, les élèves ont proposé à leurs parents de réaliser de petits défis en lien avec l'activité physique.

Etes vous prêts? C'est à vous...

- Un mime : Faire une bataille de boules de neige !
- Une action physique : Faire le tour de la table en marchant sur la pointe des pieds les bras en l'air .

- Une question : Pour qu'un enfant reste en bonne santé, combien de temps minimum d'activité physique faut-il faire par jour ? 3 heures? 1 heure? 30 minutes ?... (1h)

La création artistique se finalise et va être envoyée au siège de La Ligue 44, un jury récompensera les meilleures réalisations . A suivre...



Le jeudi 28 mars, nous sommes allés à la Médiathèque où quatre adorables bénévoles nous ont lu des histoires. Moment intergénérationnel très apprécié et préparé avec attention. Elles avaient apporté le soleil!

Merci ! Vivement une prochaine rencontre...



Les GS CP...

... profitent de lectures offertes à la médiathèque,

Les bénévoles de la médiathèque nous ont accueilli et offert la lecture de quelques ouvrages sur la thématique de la mer. Algues, coquillages et autres concepts de l'estran n'ont plus de secret pour nous.



... font du jardinage,

Début avril, les élèves se sont armés de courage, de témérité et des outils de jardinage pour remettre au propre les carrés potagers de la cour. Décompactage, enrichissement de la terre, plants, semis et mise en place de structures sur lesquelles quelques végétaux vont pouvoir grimper.

Le savoir-faire de Priscillia, animatrice du temps méridien, les conseils de Maryline, et l'aide de la maman d'Isaac ont été de véritables soutiens dans la mise en place de cet atelier. Il ne reste plus qu'à patienter pour observer la croissance de nos plantations.





... fêtent le 100^{ème} jour d'école,

A l'occasion du 100^{ème} jour d'école, les élèves qui le souhaitaient sont venus déguisés en classe. Nous avons également réalisé des cravates pour fêter comme il se doit le passage de la première centaine. Ce décompte quotidien est en effet une réelle source d'apprentissage numérique.

... visitent l'exposition d'arts,



Suite à l'annonce sur l'application Intramuros et à l'invitation de la mairie, nous nous sommes rendus à la salle polyvalente pour profiter de l'exposition d'œuvres d'art. Toutes les disciplines étaient présentes : photographie, sculpture sur métal, sur ardoise, céramique, peinture, dessin... Nous avons pu apprécier les qualités très maîtrisées des artistes locaux. Un grand bravo à eux et merci à la municipalité pour nous avoir offert l'opportunité de découvrir ces talents.



... profitent d'une animation La Cicadelle.



En cette dernière semaine avant les vacances, Titouan, membre de l'association La Cicadelle a animé dans la classe un atelier autour des 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) qui pourrait amener chacun d'entre-nous à minimiser son impact sur l'environnement. Nous avons réfléchi à nos gestes du quotidien pour Réduire notre consommation, Réutiliser ce dont nous disposons déjà et Recycler efficacement nos déchets. Une prise de conscience en lien avec toutes les actions menées par Cyril, dans le cadre du PEDT.

INSCRIPTIONS

L'inscription administrative se fait en mairie sur présentation :

- du livret de famille,
- du carnet de santé,
- d'un justificatif de domicile,
- d'un certificat de radiation de l'école d'origine , pour les enfants déjà scolarisés.

L'admission se passe à l'école, où vous pourrez visiter les locaux et poser toutes vos questions. N'hésitez pas à prendre contact avec l'école pour tous renseignements.

Ecole Clément Pellerin - 2 ter, rue de l'école
ce.0440781k@ac-nantes.fr - 02.40.33.61.44

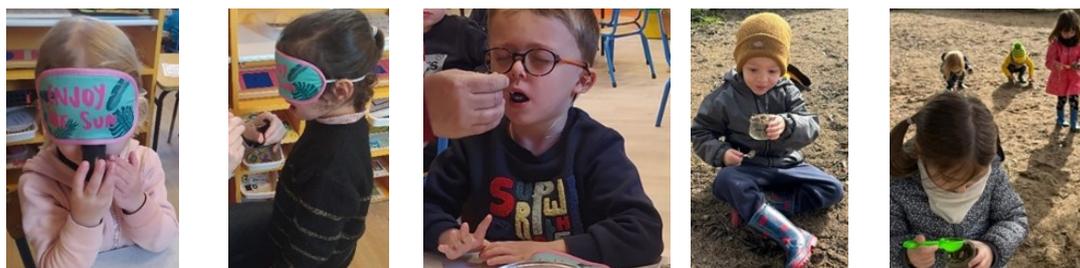
Site internet : <https://ecoleprimaireclementpellerin-laregrippiere.e-primo.fr/>

ECOLE SACRE COEUR



Les 5 sens en PS-MS

Place aux jeux d'exploration olfactive, gustative, visuelle, auditive et tactile.
Durant cette période, des activités, en classe et dehors, ont été proposées aux élèves pour éveiller leurs sens et comprendre leur fonction. Au programme : « Sentons et goûtons... » Les petits gourmands se sont bien prêtés au jeu !



Festival Cep Party à Vallet, spectacle ConnexiO pour les GS-CP

Avec sa complice à poil blanc : « Alba », le jongleur de diabolo-toupie Vladimir Couprie entend revisiter avec bienveillance la discipline traditionnelle du dressage. Par l'intermédiaire d'un jonglage complice qui évoque l'amour existant entre un chien et son maître, il instaure une écoute à contre-courant de méthodes employées traditionnellement.



Expérience en CE1-CE2

En classe, nous avons réalisé une expérience proposée par Abdelwahed, élève de CE2.
Poser un œuf dans un verre et le recouvrir de vinaigre blanc. Attendre 24h puis sortir l'œuf du verre.

→ La coquille de l'œuf a disparu ! Il ne reste plus qu'une membrane souple avec l'œuf resté cru à l'intérieur.





CM1-CM2

Depuis le début de l'année, les élèves de CM apprennent la langue des signes avec Maiwenn.



La Flamme Olympique



En cette année olympique, des flammes circulent entre les écoles catholiques de Loire Atlantique. L'école du Sacré Coeur a reçu une de ces flammes lundi 11 mars 2024.

Le mardi 12 mars 2024, tous les élèves ont défilé dans les rues de La Regrippière.



LES ACTIONS DU PEDT

Compte rendu du lundi 25 mars 2024

Présents : Marie-Edith Petiteau (Adjointe enfance jeunesse), Clotilde Jolivet (conseillère enfance jeunesse), Aïcha Daoudi (école Clément Pellerin), Françoise Barré (école Sacré Cœur), Pascal Carité (DDEN 44), Anne-Sophie Mallangin (OGEC), Valérie Delahaye (ASCR), Cyril Hauray (coordinateur enfance jeunesse).

Absents excusés : Pascal Evin (Maire), APE, CD44, CAF, Cindy Pasquereau (conseillère municipale), Cédric Carette (conseiller municipal), Audrey Baron (conseillère municipale), Restaurant scolaire, ASCR, bibliothèque, Croc' loisirs / Espace jeunesse

Ordre du jour :

-retour sur la journée fait maison/fait main

-les animations sport/nature

Journée fait maison/fait main :

Samedi 16 décembre s'est tenue la journée fait maison/fait main à la salle polyvalente.

Au programme : cuisine, couture, carterie, compositions florales, fabrication de produits d'entretien etc...

Jeu de l'oie organisé par la bibliothèque le matin, Ateliers Tawashi et création de pâte à modeler par « Les effets papillon » l'après-midi, petites collations proposées par l'espace jeunesse de Croc'loisirs. Nombreuses astuces étaient également proposées sous forme d'affichage pour créer son potager, trier ses déchets ou encore éviter le gaspillage.



Tout le monde a passé un bon moment. Un bémol cependant puisque la fréquentation a été assez faible, notamment le matin. Seulement quelques dizaines de personnes sont venues participer à l'animation malgré la qualité de l'accueil et la diversité des contenus. A noter également que l'arbre du Noël du Sacré Cœur se tenait le même jour en après-midi. Un calendrier partagé sera créé pour la rentrée prochaine.



Les animations sport/nature :

Au printemps, l'idée est de mettre en place des activités sport/nature sur et en dehors du temps scolaire. Les propositions sont les suivantes :

Mardi 9 avril :

Organiser un temps ludique en extérieur pour les élèves, des deux écoles, scolarisés du CE1 au CM2, par la mise en place de jeux simples du type (béret/ balle au camps) en mode tournoi où quatre équipes s'affronteraient. Nous utiliserons sans doute l'extérieur de la salle du prieuré si le temps le permet ou la salle polyvalente en cas de pluie. L'accueil des CM1/CM2 de 9h à 11h, et l'accueil des CE1/CE2 de 14h à 16h.

Vendredi 19 avril :

Organiser un temps pour les PS, MS, GS et CP le matin de 9h à 11h, en deux groupes (soit 45 minutes/1 heure par groupe) dans le jardin public. L'animation se présentera sans doute sous forme de relais et/ou de petit parcours moteur en constituant quatre équipes également.

Les animations qui se sont tenues les 9 et 19 avril ont réunis les enfants des deux écoles comme suit :

- 48 PS/MS
- 39 GS/CP
- 45 CE1/CE2
- 37 CM1/CM2



FÊTE DE LA MUSIQUE

Le comité des fêtes organise la fête de la musique le samedi 8 juin à 19h dans les jardins de la médiathèque.

Au programme :

- ◆ concerts,
- ◆ feu d'artifice,
- ◆ château gonflable,
- ◆ bar et restauration sur place

Gratuit et ouvert à tous.

LE COMITÉ DES FÊTES
PRÉSENTE

FÊTE DE LA MUSIQUE

FEU D'ARTIFICE

LA REGRIPIÈRE

KING KONG BLUES
ROCK'N'ROLL

JACK CHEDAL
DUO ROCK COVERS

WET NOODLES BREW
ROCK 70'S

OREIL
INDIE ROCK

SAMEDI **8** JUIN 2024

19H - GRATUIT

BAR - MOULES FRITES - GRILLADES - CHÂTEAU GONFLABLE

LE CLUB DE L'ESPÉRANCE

Cette année, le club a procédé au renouvellement de son bureau.

Trois membres ont décidé de le quitter. Il s'agit de Monique Richard, trésorière ; Alphonse Ogereau, vice-président et Jean-Luc Macé, 1er vice-président, que nous remercions chaleureusement pour le travail accompli.

Suite aux élections, ont été élus.es :

Président : Jean Bogé
1er vice-président : Gabriel Bulteau
2ème vice-président : Georges Lechat

Secrétaire : Pierre Pellerin
Secrétaire adjoint : Joseph Jeanneau
Secrétaire adjointe : Marie-Thérèse Cassard

Trésorier : Michel Hallereau
Trésorière adjointe : Marie-Béatrice Aubron
Trésorière adjointe : Nicole Sanson



Le club se réunit chaque mardi après-midi de 14h à 18h à l'espace Alain Clouet - 11 rue du Stade.

Il est ouvert à tous les habitants de la commune et des environs, âgés de 60 ans et plus. Différentes activités sont proposées (belote, tarot, scrabble, boules en bois ...), mais toutes les bonnes idées sont les bienvenues. Durant l'après-midi, boissons et gâteaux sont offerts .

Des sorties sont aussi organisées. La prochaine aura lieu le jeudi 6 juin à la fête de la langoustine à Muzillac.

Prochain concours de belote le samedi 23 novembre.

Joyeux retraité.es, n'hésitez pas à venir nous rejoindre le mardi ou prenez contact auprès de connaissances ou membres du bureau.



Repas du club
du 28 février 2024



Concours de belote
du 13 avril 2024

TRANSFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Suite de l'Activité économique de La Regrippière (Inter'Actions n° 14).

A la fin du XIX^e siècle la commune de La Regrippière peuplée d'environ 1200 habitants connaissait une grande diversité de commerce et d'artisanat. C'est après la guerre de 1914-1918 avec une perte de 61 hommes morts pour la France, soit 5 % de la population que la vie se transforme surtout dans le bourg et ses environs (Champ de foire, Fleurancellerie, Douves).

Les métiers les plus touchés sont ceux du tissage : filassier, tisserand, tisseuse, dévideuse, teinturier. Pendant le XX^e siècle, quelques tailleurs d'habits et couturières continueront à exercer leur métier.

Depuis 1975 Royal Mer est spécialisée dans le tricotage de la maille et la fabrication de pulls et autres...

Bien que la population à cette période reste en majorité agricole, certaines professions liées au travail des agriculteurs vont se maintenir jusqu'à l'arrivée de la mécanisation, puis disparaîtront au fil du temps.



Les quelques moulins s'arrêteront de tourner. Le blé récolté sera transporté chez le minotier, avant de revenir chez le boulanger.

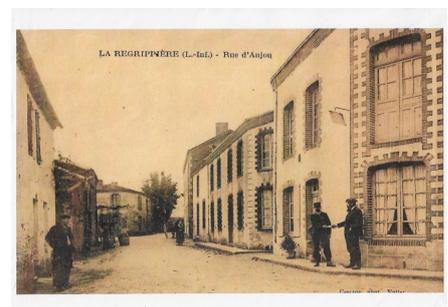
A cette époque, la culture de la vigne se développe et grâce à elle les métiers liés au vin sont maintenus pendant une partie du XX^e siècle : cercliers, tonneliers, bouilleur de crus, débit de boissons. Actuellement, le viticulteur récolte et commercialise la majorité de ses récoltes.

Les commerces alimentaires resteront assez nombreux : boulangeries, boucheries, charcuteries, épicerie jusqu'à céder leur place aux commerces de plus grandes tailles.

La disparition des hôtels et des débits de boissons entraînera la disparition du maître d'hôtel, de l'aubergiste, du valet de chambre et de la cabaretière.

Les métiers du bâtiment, tels que les maçons, les charpentiers, les menuisiers vont continuer à évoluer. De nombreuses constructions sont en train d'être réalisées.

L'artisanat pour sa part, qui fournit aussi bien des objets de la vie quotidienne que ceux liés au travail (bourrelier, cordonnier, sabotier, maréchal-ferrant, forgeron, ferblantier, horloger ...) voit son activité faiblir et disparaître au fur et à mesure de l'avancée du siècle.



Au cours du XX^e siècle de nombreux chauffeurs de cars et personnel d'entretien ont été employés par les "Voyages Terrien". L'activité sera transférée à Nantes vers 1970 tout en maintenant les chauffeurs.

Il y avait une quarantaine de professions dans la commune au siècle dernier, combien en reste-t-il aujourd'hui ?

Mai 2024

sèvre & loire news

la lettre d'infos mensuelle de la Communauté de communes Sèvre & Loire



TRAVAUX

HALTE VÉLO À LA PIERRE PERCÉE À DIVATTE-SUR-LOIRE

Les travaux ont commencé !

Les travaux de création de la halte vélo à la Pierre Percée ont commencé et se dérouleront jusqu'en septembre prochain !

Cette halte sera l'occasion pour les nombreux cyclotouristes qui empruntent la Loire à Vélo de s'arrêter et découvrir le territoire.

L'objectif est de construire une Halte vélo belvédère à la Pierre Percée à Divatte-sur-Loire. Cette halte sera labellisée aire d'arrêt principale Loire à Vélo pour répondre à l'attente de services des usagers de la Loire à Vélo.

La construction est pensée également pour évoquer la « porte d'entrée Loire » du territoire de la Communauté de communes Sèvre et Loire. Son architecture originale sera bien intégrée dans le paysage et permettra une vue panoramique sur la Loire. Le projet prévoit la réhabilitation de la capitainerie du port de la Pierre Percée.

Ce nouveau lieu emblématique pourra également servir de lieu d'animation (visites guidées de l'Office de tourisme, animation économique, culturelle, & touristique).

Les étapes à venir

Les travaux sont programmés entre mars et novembre 2024. Les travaux de démolition ont déjà commencé.

Durant les travaux, l'accès à la cale n° 36 et l'accès en vélo sur l'itinéraire de la Loire à Vélo seront maintenus sauf lors d'opérations nécessitant une fermeture temporaire et ponctuelle.

Le stationnement sera interdit sur la descente de la cale n°36.

Des travaux sur les réseaux seront également réalisés en septembre sur une période de 6 semaines avec une incidence sur la circulation de la D53 rue de la Loire mais pas sur la route de la Divatte qui restera accessible pendant toute la durée des travaux.

Un plan de déviation sera alors proposé.



Budget ?

		100 000 €
		65 000 €
		50 000 €
		45 751 €
		18 000 €

BUDGET TOTAL
523 683 € HT



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne ratez plus rien ! ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÉNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...

DÉCHETS

DÉCHETS VERTS

Feuilles mortes, tonte de pelouse et de haies, branchages : surtout, ne les brûlez pas dans votre jardin !

POURQUOI NE FAUT-IL PAS LES BRÛLER ?

Selon l'ADEME, chaque Français génère environ 160 kg de déchets verts par an. Alors qu'il est interdit de les brûler dans le jardin, 15 % des foyers français ayant un jardin continuent à s'en débarrasser ainsi. Enflammer des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement. **50 kg de déchets verts brûlés entraînent autant de particules fines dans l'atmosphère qu'un trajet de 13 000 km en voiture diesel.**

Le brûlage des déchets verts est désormais interdit par la loi. En cas de non-respect de cette interdiction, une contravention de 750 euros peut être appliquée (article 131-13 du Code pénal).

LES SOLUTIONS

LE PAILLAGE :

Le paillage consiste à recouvrir le sol de matériaux organiques pour le protéger, l'enrichir et ne plus désherber.

LE BROYAGE :

Vous pouvez broyer vos branches pour les valoriser en broyat utilisable en paillage ou en apport de matière sèche dans votre compost :

- branches de diamètre inférieur à 1 cm : broyez-les avec votre tondeuse à gazon
- branches de diamètre supérieur à 1 cm : utilisez un broyeur de végétaux

LE MULCHING :

Le mulching consiste à tondre sans ramassage, en broyant finement l'herbe et offre un paillis naturel à votre pelouse.

En paillant et en utilisant son compost, on permet à la matière organique de revenir dans le sol, et ainsi de le nourrir et lui apporter de la matière. Le sol devient plus riche et plus structuré pour nourrir les plantes, accueillir la biodiversité et résister aux aléas climatiques (sécheresses, érosion...).

NOS CONSEILS :

Les déchets verts produits peuvent être facilement utilisés sur place pour pailler ou faire du compost. Petites branches, feuilles mortes, plantes annuelles... passées sous la tondeuse sont réduites en petits morceaux, utilisables en paillage ou à mettre au compost. Pour des déchets plus gros, il est possible de louer ou d'emprunter un broyeur.

DÉCHETS VERTS (SUITE)

L'INTÉRÊT DE VALORISER SES DÉCHETS VERTS

- Moins de trajets en déchèterie
- Moins d'entretien quotidien et plus de temps pour profiter de son jardin
- Moins d'eau pour l'arrosage
- Un jardin et un sol plus vivants et donc en meilleure santé.

Pour éviter d'avoir à s'occuper de déchets verts, le mieux est d'éviter d'en produire. Choisir des espèces à croissance lente permet d'avoir à les couper ou tailler moins souvent et donc d'avoir moins de déchets verts dont il faut s'occuper.



HABITAT

HUMIDITÉ DANS VOTRE MAISON ?

Découvrez les causes, les risques, les solutions techniques & financières pour agir.

RDV MERCREDI 29 MAI À 18H30 AU CHÂTEAU DE BRIACÉ / LE LANDREAU.

Au programme :

18h30 - 19h15 : Conférence - Présentation des causes d'humidité dans le bâti ancien

19h15 - 20h : * Atelier à destination des habitants - Isolation, étanchéité, ventilation... Les solutions techniques et financières pour bien gérer l'humidité de votre logement

* Atelier à destination des professionnels du bâtiment - Étanchéité, perspiration et matériaux biosourcés - Des solutions techniques pour une bonne gestion de l'humidité dans le bâti ancien.

20h- 20h30 : Vos projets de rénovation : temps d'échanges entre habitants et professionnels.

Buffet et dégustation de vin du domaine à 20h30 Pensez à vous inscrire > pcaet.cc-sevreloire.fr



A DÉCOUVRIR A MOINS DE 30 KMS DE CHEZ SOI

La maison du potier – Le Fuiet – Montrevault-sur-Evre

Un lieu muséographique qui ne peut pas être évoqué sans rappeler que La Regrippière est également un lieu de production et de formation avec l'atelier de céramique Shibumi situé au lieu-dit la Boisière.

Intermédiaire entre les artisans et les visiteurs, la Maison du Potier est labellisée depuis mars 2022 « Manufacture de Proximité ». Elle participe à la vie du Village Potier du Fuiet.



Visites guidées ou en autonomie, atelier de modelage, stages adulte ou enfant, location de four, la maison du potier déploie son activité autour de quatre axes de développement : la sensibilisation et la médiation autour du travail de l'argile et du métier de céramiste, la formation professionnelle, la promotion du savoir-faire et du métier et la valorisation du patrimoine local.

Du 19 juillet au 22 septembre – Carte blanche à Héloïse Bariol

À travers la production de volumes en céramique qui sont le plus souvent des objets du quotidien tels que bols, assiettes, plats, pichets, Héloïse Bariol recherche des dialogues entre formes et couleurs. Si elle aime travailler à différents projets qui se nourrissent les uns les autres, la production de vaisselle constitue son camp de base, son quotidien d'atelier, le quotidien tout court.



Horaires d'ouverture :

De septembre à juin - du lundi au vendredi - de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

De juillet à août - du lundi au vendredi - de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

samedi, dimanche et les jours d'expositions - de 14h à 18h

MISSION LOCALE



Tu as entre 16-25 ans.

Tu te poses des tas de questions sur ton orientation professionnelle.

Tu recherches une formation ou stage en entreprise.

Tu veux bénéficier de conseils pour trouver un job d'été ou l'emploi de tes rêves.

Tu galères pour trouver un logement.

Tu veux être autonome dans tes déplacements.

Tu rencontres des difficultés financières ou dans tes démarches administratives incontournables.

Tu voudrais t'engager dans une action citoyenne mais laquelle ?

Et plein d'autres questions encore...

Ne reste plus seul !

Contacte la Mission Locale du Vignoble Nantais qui répondra à tes attentes grâce à

- des entretiens personnalisés tout près de chez toi avec un conseiller à ton écoute,
- des ateliers collectifs avec d'autres jeunes sur des thèmes variés,
- des aides financières pour te donner un coup de pouce,
- des visites d'entreprises locales,
- des offres d'emploi et de stages...

Il ne te reste plus qu'à nous contacter pour en savoir plus.

Par téléphone : 02.40.36.09.13.

Par mail : accompagnement16-25@mlvn.fr

En consultant le site internet : <http://www.missionlocalevignoblenantais.fr>

missionlocaleduvignoblenantais



mission_locale_vignoblenantais



VIGNETTE CRIT'AIR

Les vacances d'été approchent. Si vous prévoyez de voyager, pensez à vous renseigner en amont sur la nécessité d'apposer une vignette Crit'Air sur votre véhicule.

Le certificat qualité de l'air Crit'Air est une vignette sécurisée, à coller sur le pare-brise du véhicule. Il indique sa classe environnementale.

Il existe 6 classes de certificats. Le certificat qualité de l'air permet de favoriser les véhicules les moins polluants : modalités de stationnement favorables ; conditions de circulation privilégiées ; possibilité de circuler dans les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) ou en cas de pic de pollution.



Le certificat qualité de l'air est obligatoire pour circuler dans les zones à faibles émissions mobilité instaurées sur certains territoires (Grenoble, Lyon et les communes à leurs alentours, Paris et une partie de la métropole du Grand Paris) ou pour circuler lorsque le préfet instaure la circulation différenciée lors de certains épisodes de pollution.

Pour plus de renseignements et commander votre vignette, munissez vous de votre carte grise et accédez au lien : <https://www.certificat-air.gouv.fr/>

LES CONSEILS DE MAXIME MACÉ JARDINIER

Cela fait plusieurs mois que nous vivons sous la pluie mais enfin le soleil est là !
Le printemps est bien installé. Le jardinier a beaucoup de travaux à faire au potager pour préparer les futures récoltes estivales.

Dans vos carrés potager vous pouvez mettre du fumier déshydraté, de l'amendement organique et du compost à la terre lors du bêchage ou du passage au motoculteur afin de préparer la terre aux futurs semis ou aux plantations de légumes.

La majorité des semis et des plantations est à effectuer durant cette saison où le gel n'est normalement plus à craindre. Vous pouvez donc planter les salades, les tomates, les courgettes, les aubergines, les melons.

Il est aussi temps de piquer vos poivrons, piments, patates douces...

Plantez les pommes de terre primeurs et les poireaux d'été, ainsi que les céleris rave et céleris branche.

Les concombres et tomates greffées sont encore disponibles.

C'est aussi le moment de planter vos annuelles et de préparer vos massifs.

Verveines, lobelias, surfinias et bien d'autres vous attendent à la serre.

Nous vous proposerons aussi différents types de paillages pour le potager et les massifs.

Pour les amateurs de tomate je vous alerte ce mois-ci sur un parasite : la Mineuse sud-américaine de la tomate, aussi appelé couramment « Tuta ».

Cet insecte a été détecté pour la première fois en Europe en 2006 en Espagne. Il s'est disséminé par la suite dans ce pays et a gagné de nombreux autres pays du bassin méditerranéen (Algérie, Egypte, Grèce, Israël, Italie, Lybie, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie).

Il s'est manifesté en France à partir de 2008, en particulier en Corse dans un premier temps, puis dans le Sud-est de la France.

Les larves de *T. absoluta* creusent des mines et des galeries sur les organes aériens de la tomate. Les feuilles présentent des mines, des taches blanchâtres irrégulières devenant progressivement brunes et nécrotiques.

Cet insecte est très invasif et détruira à coup sûr toute votre récolte de tomates.



Pas de panique ! Depuis peu, nous pouvons combattre ce parasite grâce à des pièges à phéromones. Passez nous voir à la jardinerie si vous en détectez dans vos jardins nous vous conseillerons pour sauver vos tomates!



VERRINES AUX FRAMBOISES

Temps de préparation : 25 minutes

Temps de dégustation : 2h

Pour 6 personnes

- 250g de mascarpone
- 100g de fromage blanc
- 2 œufs
- 30g de sucre en poudre
- 6 cuillères à soupe de confiture de framboises
- Gaufrettes à la framboise (type Paille d'or)
- 300g de framboises fraîches ou décongelées
- 6 coupes en verre



Séparer les jaunes et les blancs d'œufs.

Dans un saladier, fouetter le mascarpone avec le fromage blanc et les jaunes d'œufs.

Monter les blancs en neige ferme en ajoutant à la fin le sucre en poudre. Incorporer à la crème au mascarpone.

Dans le fond des coupes en verre, répartir les cuillères à soupe de confiture de framboises.

Alternier ensuite de la crème au mascarpone, quelques gaufrettes à la framboise coupées en morceaux et les framboises.

Laisser reposer au frais 2h.

Servir avec le reste des gaufrettes à la framboise

APPEL AUX RECETTES

Vous êtes le roi, la reine en cuisine.

Vous réalisez une recette qui régale les papilles.

Vous souhaitez faire connaître vos talents culinaires.

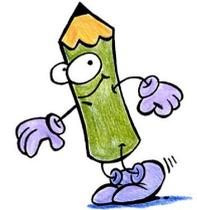


Faites part de votre plat préféré (avec une jolie photo c'est encore mieux) et nous le partagerons sur un prochain bulletin.

Service communication : 02 40 33 63 14 - communication@mairie-laregrippiere.fr

JEUX

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C				■	■	■				
D			■						■	
E				■			■	■		
F										
G				■						
H								■		
I					■					
J					■					



VERTICAL

- C'est propre, c'est net
- Estropiée, ou blessée
- Prière à la vierge - Pièce de charpente reposant sur des poutres
- A moi - A lui
Petits ruisseaux de campagne
- Police nationale - De couleurs d'argile
- Aimées avec une folle passion
- Le tour d'Italie - Imparfait du subjonctif verbe avoir (2ème personne)
- Lac d'Ecosse (lieu du monstre) - Racing club - Condition
- La monnaie des pays nordiques - Un pays comme la France (Etat)
- Il peut être de toilette ou indispensable à la vie quotidienne

HORIZONTAL

- Russule, lactaire ou cèpe
- Autrefois, elle lavait le linge à la main
- Il braie « Hi-Han » - Plan d'urgence
- Un début d'idée - Ils aiment se la jouer seuls
- Un bon morceau dans le veau - Crédit agricole - Directions opposées
- Elle diminuera le voyage
- Contraire du bien - Fit un bruit ; qui vient de l'estomac
- Assembles deux cordages ou deux câbles - Chiffres romains
- Neige qui se transforme en glace - L'oiseau le prend pour s'envoler
- Articles de golf - Elle arrose la capitale

RÉPONSES AU JEU DU MOIS PRÉCÉDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	C	O	U	V	E	R	T	U	R	E
B	A	N	N	U	L	A	I	R	E	S
C	L	U	E	S	■	N	E	G	U	S
D	E	■	S	■	E	■	R	E	N	O
E	N	F	■	S	T	U	C	■	I	U
F	D	I	S	P	O	S	E	S	■	F
G	R	E	R	■	U	E	■	E	D	E
H	I	S	■	R	F	■	R	■	I	L
I	E	T	O	U	F	F	A	N	T	E
J	R	A	S	S	E	M	B	L	E	R



Jeu proposé par une habitante de La Regrippière.

LES HÉRISSENS POMPONS

Quelques brins de laine, un peu de carton ... Et hop !
Une bande de hérissons tout doux et tout mignons
s'installe dans ta maison.

Matériel :

- de la laine,
- des ciseaux,
- de la colle,
- du carton,
- 1 feutre noir



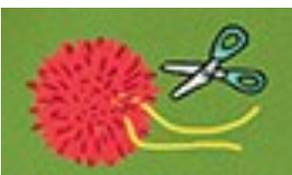
1- Place un premier bout de laine d'environ 30 cm entre les deux doigts d'un adulte.

2 - Prends une pelote de laine. Coince le fil entre les deux doigts de l'adulte. Enroule le fil autour des deux doigts serrés (5 fois 10 tours environ)



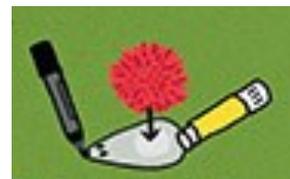
3- Coupe le fil, puis fais un nœud bien serré avec le premier bout de laine. On obtient une petite pelote.

4- Demande à l'adulte de renforcer le nœud autour de la petite pelote. Découpe la boucles des deux côtés.



5- Ça fait une boule. Recoupe les bouts qui dépassent pour obtenir un joli pompon de la taille que tu souhaites.

6- Dans du carton, découpe le corps du hérisson comme ci-contre. Dessine le nez et les yeux. Colle le pompon dessus.



Marie SEROT, 36 ans, gérante de « Marie à tous prix »

Décoratrice et peintre - 06 86 84 03 70

Expliquez-nous votre parcours avant votre arrivée à La Regrippière

Je suis originaire de Treillières dans le nord 44 où j'ai passé mon enfance. Je suis partie faire des études de commerce à Montaigu ce qui m'a fait découvrir le sud Loire. J'ai ensuite travaillé pendant 10 ans pour le groupe Catimini dans le service Marketing. Je travaillais sur le digital et toute la communication numérique. Avec mon ami, on a habité sur le vignoble dans différentes communes notamment Gétigné et Vallet.

Pourquoi venir d'installer à La Regrippière?

Nous habitons sur Vallet dans un village où l'on a réaménagé une maison mais il manquait de terrain. Quand on a voulu changer, on a visité cette maison à la Morinière qui présentait un cadre magnifique au cœur des vignes. J'ai l'impression qu'on habite ici depuis très longtemps alors que l'on est arrivés en mai 2021. On est ravi de ce choix et les enfants aussi. Evidemment, on aimerait avoir plus de commerces comme une boulangerie mais on aime cette vie de petite commune où les gens se connaissent.

Comment avez-vous trouvé vos marques comme nouveaux habitants?

Nous avons deux enfants, de 10 et 6 ans et avec les écoles on rencontre plus facilement d'autres parents. J'ai décidé de m'investir dans Croc' Loisirs car je pense que c'est important de participer à l'accueil de nos enfants. Cela m'a permis de rencontrer beaucoup de personnes également.

Parlez-nous de votre nouvelle activité

Je me suis installée à mon compte fin 2023 en tant que décoratrice d'intérieur et peintre. Suite à mon premier travail, j'avais décidé de me reconvertir dans un travail en lien avec ma passion tout en restant concret. J'ai suivi une formation Polychrome d'aplicateur et conseiller en décoration. Suite à cela, j'ai voulu me professionnaliser et j'ai travaillé chez un peintre du Pallet pendant deux ans. J'ai ensuite voulu me lancer à mon compte et je suis très contente de ce début d'activité. J'ai des projets sur Nantes et sur le vignoble notamment à La Regrippière. J'ai même déjà un deuxième chantier chez mes premiers clients. L'œil du coloriste et le savoir faire technique apportent une vraie valeur ajoutée.

Pas trop dur de concilier vie professionnelle et vie privée?

C'est un choix de couple. Mon mari est installé à son compte en tant que plombier et on travaille même sur des chantiers communs. On partage les tâches et je garde du temps pour les enfants. Pour l'instant, on ne regrette pas du tout. On s'est même rajouté un peu d'organisation car nous allons nous marier au mois de juin 2024.

